



Comité de quartier/assistance juridictionnelle

Par clo34

Bonjour,

Mon comité de quartier s'est fait flouer sa "Caisse" par la trésorière. Le dit comité peut il avoir droit à l'aide juridictionnelle compte-tenu du fait qu'il n'a plus de fond, et ce afin d'entamer une procédure contre cette trésorière indélicate ?

Merci de bien vouloir me répondre svp !

Très cordialement,

clo34